

Le 21 novembre 2012, les représentants de 65 États Membres de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Union européenne se sont engagés à promouvoir le renforcement des capacités des autorités de réglementation nationales afin de lutter contre les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits. Ils se sont également mis d'accord pour identifier les actions et comportements qui favorisaient les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits, et ce afin de garantir l'accès à des médicaments sûrs et de qualité.

Wednesday 17th of April 2024 08:31:00 PM